

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

### DÉCISION

#### 47-2024 Réparation du camion BOM immatriculé GB-300-CP

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

**Vu** l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 accompagné de ses annexes ;

**Vu** les dispositions des articles R.2161-1 à R.2161-5 du code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

**Considérant** qu'il convient de procéder aux réparations afin de maintenir le bon fonctionnement du camion de collecte BOM immatriculé GB-300-CP ;

**Considérant** que l'entreprise Renault Trucks est le seul fournisseur capable d'intervenir sur le véhicule BOM immatriculé GB-300-CP ;

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1

De signer la proposition tarifaire n° 0028017 du 02/10/2024 de la société SAS Trucks Solutions ZA du Meyrol – BP 31 - Montélimar Cédex (26201) pour la remise en état du camion BOM immatriculé GB-300-CP.

#### ARTICLE 2

Le coût de cette prestation est de 15 069,07 € HT soit 18 082,88 € TTC (TVA 20 %).

#### ARTICLE 4

Les crédits sont inscrits au budget 2024 à la ligne 61 551.

#### ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 22 novembre 2024

Le Président,  
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 28/11/2024

Mise en ligne le : 28/11/2024